

Les enseignant-e-s du lycée Lucie Aubrac de Pantin

A M. Daniel Auverlot le Recteur de l'Académie de Créteil

A Pantin, le 17 janvier 2020

Monsieur,

Nous vous informons, dans l'intérêt de nos élèves, que dans l'état actuel des choses, il nous paraît irresponsable d'organiser, dans l'urgence, les épreuves communes de contrôle continu (E3C) au mois de janvier, et ce pour les raisons qui suivent :

Les sujets des banques nationales sont connus moins de deux mois avant les E3C et leur consultation impose un temps considérable (grand nombre de sujets, aucune recherche par mots clés possible) alors que la mise en place simultanée des nouveaux programmes en Seconde et Première accroît déjà fortement la charge de travail des enseignants.

Par ailleurs, ces sujets semblent trop difficiles pour certaines classes, notamment technologiques, qui n'ont pas eu le temps nécessaire de s'approprier les outils méthodologiques pour pouvoir accomplir sereinement et avec succès cette première épreuve qui arrive, à notre avis, trop tôt dans l'année. Cette évaluation sommative vient interrompre et fractionner le temps nécessairement de l'apprentissage. Les choix des sujets incombent aux enseignants, ce qui les met devant une situation de porte-à-faux entre la nécessaire déontologie et la bienveillance qui nous animent vis-à-vis de nos élèves

Les grilles de notation sont trop complexes et on se demande quel est vraiment le but de celles-ci car, si le niveau des sujets est très ambitieux, comme nous l'avons souligné auparavant, l'application des grilles permet d'attribuer des notes élevées à des copies médiocres voire, parfois, d'un niveau insuffisant. Nous ne comprenons pas pourquoi nous devons présenter des sujets très difficiles à nos élèves, face auxquels la plupart sont démunis, alors que finalement avec les grilles de notation une grande majorité, qu'ils aient le niveau au pas, seront rattrapés.

Une formation aurait été souhaitable pour pouvoir soumettre personnellement à nos inspecteurs nos questions et nos craintes. Mais, dans notre lycée, sur les cinq collègues concernés, seule une enseignante d'anglais a pu profiter de cette formation; les enseignants des autres matières concernées (espagnol, histoire et mathématiques) n'ont pas eu cette possibilité. Les tutoriels et mails informatifs envoyés au fur et à mesure sont les bienvenus mais ils nous semblent insuffisants et ils arrivent trop tardivement pour préparer sereinement cette première session.

Les informations tardives, contradictoires, confuses ont comme conséquence le manque de crédibilité des enseignants, de l'établissement et même de l'institution. Face aux élèves et aux parents d'élèves nous avons en effet souvent dû improviser des réponses car l'institution ne nous avait rien dit. Cette absence de communication et de préparation est cause et instaure une profonde défiance.

Enfin, le renvoi au local des modalités d'organisation officialise une rupture d'égalité entre les élèves. Ces modalités sont incompatibles avec le sérieux et la rigueur dus pour un examen

national. Dans notre lycée: les élèves n'ont pas de convocation à trois jours des épreuves, alors que sur les textes officiels est écrit clairement qu' «Une convocation individuelle et nominative doit être communiquée à chaque élève au moins 8 jours avant la date prévue de l'épreuve».

Quant aux corrections, la dématérialisation des copies soulève différentes craintes comme le risque d'une défaillance technique à grande échelle, sans compter que la compatibilité de notre matériel informatique, personnel, avec les outils de correction n'est pas garantie. Si pour les matières d'anglais et espagnol les enseignants concernés «échangeront» leurs copies numérisées, aucune nouvelle sur l'organisation pour les corrections des nos collègues de mathématiques et histoire : qui corrigera ces 8 paquets ? que vont devenir ces 222 copies ?. A ce sujet nous pouvons aussi évoquer l'inégalité de rémunération ; 50 euros (Brut? Net?) par correction, peu importe le nombre de copies à corriger.

Mise à part notre adhésion ou notre désaccord par rapport à cette nouvelle modalité d'épreuve, les conditions nécessaires d'organisation pour mener à bien cet examen ne sont, à ce jour, réunies pour pouvoir mettre en œuvre cette première session.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en notre dévouement au service public d'éducation.

Les enseignant-e-s du lycée Lucie Aubrac de Pantin